

## PRIMES ET IMPOSITION DES RÉGIMES PUBLICS D'ASSURANCE MALADIE

Voici le résumé des primes et de l'imposition des régimes publics d'assurance maladie pour l'ensemble des provinces et territoires canadiens.

### EMPLOYEURS

Manitoba	Taux d'imposition sur la rémunération totale annuelle jusqu'à 1,25 million \$ : <ul style="list-style-type: none"><li>• exonéré</li></ul> Taux d'imposition sur la rémunération totale annuelle entre 1,25 million \$ et 2,50 millions \$ : <ul style="list-style-type: none"><li>• 4,30 % du montant excédant 1,25 million \$</li></ul> Taux d'imposition sur la rémunération totale annuelle de plus de 2,50 millions \$ : <ul style="list-style-type: none"><li>• 2,15 % (le 1,25 million \$ n'est pas exonéré)</li></ul>
Ontario	L'impôt-santé des employeurs (ISE) varie de 0,98 % à 1,95 % de la masse salariale. L'employeur peut être admissible à une exonération de l'ISE pour les premiers 450 000 \$ de la masse salariale s'il répond à certains critères.
Québec	La cotisation au Fonds des services de santé varie de 2,30 % à 4,26 % de la masse salariale totale. Certains employeurs des services primaire et manufacturier ont droit à une réduction du taux de cotisation.
Terre-Neuve-et-Labrador	Taux d'imposition sur la masse salariale de plus de 1,20 million \$ : <ul style="list-style-type: none"><li>• 2,00 %</li></ul>

### EMPLOYÉS

Colombie-Britannique	Un adulte 37,50 \$/mois* Deux adultes dans une famille 75,00 \$/mois* *Pour un salaire de plus de 42 000 \$.
Ontario	La contribution-santé de l'Ontario peut atteindre 900 \$ (revenu imposable de 200 600 \$). Aucune cotisation n'est prélevée sur un revenu imposable inférieur à 20 000 \$.
Québec	Abolition de la contribution-santé du Québec à compter de 2017.

Les provinces et territoires suivants n'ont aucune forme de primes ou d'imposition des régimes publics d'assurance maladie :

- Territoires du Nord-Ouest
- Île-du-Prince-Édouard
- Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse
- Nunavut
- Saskatchewan
- Alberta
- Yukon